

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20210609-D2021-34-DE  
Date de télétransmission : 14/06/2021  
Date de réception préfecture : 14/06/2021

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2021-34 en date du 09/06/2021 portant sur les tarifs du restaurant scolaire :

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

Absents excusés : M. JACQUET Michel a donné procuration à GILLES Dominique

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	1	14	15	15	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les tarifs du restaurant scolaire seront les suivants :

Enfants du RPI	3,20 €
Enfants des communes voisines	3,80 €
Commensaux	4,90 €
Personnel autorisé	4,90 €

**PRECISE** que la facturation sera effectuée pendant les vacances scolaires sauf pour la période des vacances de printemps aux grandes vacances qui sera facturée en 2 fois (fin mai et début juillet).

A La Geneytouse, le 14 juin 2021.

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 14 juin 2021